

**Le Curriculum de l'Ontario,  
de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année**

**Attentes et contenus d'apprentissage portant sur  
les traités et les revendications territoriales**

**2020**



## **Affaires et commerce, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année (2006)**

### **Introduction au commerce international, 12<sup>e</sup> année, cours préemploi (BBB4E)**

#### **Marchés internationaux**

##### **Défis opérationnels**

Décrire l'impact des traités avec les sociétés indigènes, y compris les communautés autochtones, sur le commerce international.

## **Éducation artistique, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année (2010)**

### **Arts visuels, 10<sup>e</sup> année, cours ouvert (AVI2O)**

#### **B. Analyse et objectivation**

##### **B2. Fonction de l'art**

**B2.3** expliquer les arts visuels comme véhicule d'expression personnelle et de vitalité culturelle, notamment chez les Autochtones (*p. ex., respect de l'énergie des esprits protecteurs et de leurs représentations fétiches [amulettes, tatouages], commémoration d'événements et occupation des terres ancestrales*), tout en faisant des rapprochements avec sa culture ou ses préoccupations (*p. ex., ornementation : identification symbolique, notion de territoire : marquage de son territoire*).

#### **C. Fondements théoriques**

##### **C2. Contextes sociohistoriques et culturels**

**C2.3** décrire la contribution d'artistes canadiens ayant marqué l'histoire des arts visuels au Canada (*p. ex., [...] David Hannan pour son engagement dans la culture des Métis, l'histoire et les notions de territoire*), tout en considérant leur apport à son propre travail d'atelier.

## Arts médiatiques, 10<sup>e</sup> année, cours ouvert (ASM2O)

### B. Analyse et objectivation

#### B2. Fonction de l'art

**B2.3** expliquer les arts médiatiques comme véhicule d'expression personnelle et de vitalité culturelle, notamment chez les Autochtones (*p. ex., respect de la création et souci de l'environnement, respect de la parole donnée et revendication de ses droits*), tout en faisant des rapprochements avec sa culture ou ses préoccupations (*p. ex., préoccupation écologique, revendication des minorités*).

## Théâtre, 10<sup>e</sup> année, cours ouvert (ADA2O)

### B. Analyse et objectivation

#### B2. Fonction de l'art

**B2.3** expliquer le théâtre comme véhicule d'expression personnelle et de vitalité culturelle, notamment chez les Autochtones (*p. ex., raconter des légendes pour passer des leçons de vie et enseigner des valeurs ancestrales, honorer la parole donnée et le sacré des terres ancestrales*), tout en faisant des rapprochements avec sa culture ou ses préoccupations (*p. ex., besoin de se raconter, marquage de son territoire*).

## Éducation artistique, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année (2010)

### Arts visuels, 11<sup>e</sup> année, cours ouvert (AVI3O)

### B. Analyse et objectivation

#### B2. Fonction de l'art

**B2.3** expliquer les arts visuels comme véhicule d'expression personnelle et de vitalité culturelle, notamment chez les Autochtones (*p. ex., respect de la parole donnée et revendication de ses droits [...]*), tout en faisant des rapprochements avec sa culture ou ses préoccupations (*p. ex., ornementation : identification symbolique; droits acquis : revendications des minorités*).

## Arts visuels, 12<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/précollégial (AVI4M)

### A. Création et présentation

#### A2. Éléments et principes

- A2.3** exploiter des aspects iconographiques du continuum historique étudié, des tendances actuelles en arts visuels et de son propre répertoire de symboles pour augmenter la valeur expressive du message véhiculé (*p. ex., le personnage de Geronimo dans les œuvres de Carl Beam et le concept de liberté et d'autodétermination chez les Autochtones; le personnage de l'homme ligoté dans plusieurs œuvres de Shala Bahrami et le concept d'oppression politique*).

## Danse, 11<sup>e</sup> année, cours ouvert (ATC30)

### B. Analyse et objectivation

#### B2. Fonction de l'art

- B2.3** expliquer la danse comme véhicule d'expression personnelle et de vitalité culturelle, notamment chez les Autochtones (*p. ex., danse pour communiquer avec les esprits, danse pour revendiquer ses droits*), tout en faisant des rapprochements avec sa culture ou ses préoccupations (*p. ex., besoin de croire en plus grand que soi, droits acquis et revendications des minorités*).

## Arts médiatiques, 11<sup>e</sup> année, cours ouvert (ASM30)

### B. Analyse et objectivation

#### B2. Fonction de l'art

- B2.3** expliquer les arts médiatiques comme véhicule d'expression personnelle et de vitalité culturelle, notamment chez les Autochtones (*p. ex., respect de la parole donnée et revendication de ses droits, commémoration des événements et occupation des terres ancestrales*), tout en faisant des rapprochements avec sa culture ou ses préoccupations (*p. ex., développement durable des ressources, notion de territoire : marquage ou délimitation*).

### C. Fondements théoriques

#### C2. Contextes sociohistoriques et culturels

- C2.3** décrire la contribution d'artistes canadiens ayant marqué les pratiques en arts médiatiques (*p. ex., [...] Lawrence Paul Yuxweluptun pour son travail en arts visuels et en arts médiatiques sur l'environnement et la*

*revendication des droits autochtones*), tout en considérant leur apport à son propre travail.

## **Éducation technologique, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année (2009)**

### **Technologie agricole, forestière et paysagère, 11<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/précollégial (THJ3M)**

#### **C. Enjeux sociétaux et perspectives professionnelles**

##### **C1. Enjeux sociétaux**

**C1.2** analyser des enjeux sur le plan économique, politique ou éthique dans les industries agricole, forestière et paysagère (*p. ex., partage des terres agricoles entre milieux ruraux et urbains, revendications territoriales autochtones et exploitation forestière, commerce équitable, droit des travailleurs étrangers, respect des animaux, inspection des aliments*) ainsi que des solutions possibles à partir de perspectives diverses.

### **Technologie agricole, forestière et paysagère, 11<sup>e</sup> année, cours préemploi (THJ3E)**

#### **C. Enjeux sociétaux et perspectives professionnelles**

##### **C1. Enjeux sociétaux**

**C1.2** décrire des enjeux sur le plan économique, politique ou éthique dans les industries agricole, forestière et paysagère (*p. ex., partage des terres agricoles entre milieux ruraux et urbains, revendications territoriales autochtones et exploitation forestière, droit des travailleurs étrangers, respect des animaux*) et des solutions possibles.

### **Technologie agricole, forestière et paysagère, 12<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/précollégial (THJ4M)**

#### **C. Enjeux sociétaux et perspectives professionnelles**

##### **C1. Enjeux sociétaux**

**C1.2** décrire l'incidence des caractéristiques sociales, économiques et culturelles des communautés sur les industries agricole, forestière et paysagère locales (*p. ex., préoccupations des communautés autochtones et industrie*).

## English, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année (2007)

### English, Grade 11, College Preparation (EAE3C)

#### A. Oral and Oral-visual Communication

##### A1. Listening and Responding

- A1.5** Critical Literacy: express and defend opinions on the content, tone, perspectives, and/or biases in oral communications (e.g., analyse the views of bystanders or witnesses in a news report on an Aboriginal dispute or issue).

## Études canadiennes et mondiales, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année, 2018 (révisé)

### Enjeux géographiques du Canada, 9<sup>e</sup> année, cours théorique (CGC1D)

#### B. Ressources naturelles et activités économiques

##### B1. Distribution spatiale des ressources naturelles

- B1.4** analyser les considérations environnementales, économiques, sociales et politiques devant être prises en compte dans le cadre du développement, de l'extraction et de la gestion de diverses ressources naturelles du Canada (*p. ex., enjeux liés à des projets d'exportation d'eau douce en vrac, incluant la controverse entourant la marchandisation de l'eau dans le monde; pression économique et impacts environnementaux et sociaux de la construction de pipelines aux fins de l'exportation du pétrole et du gaz canadiens; défis relatifs au maintien de la diversité marine et du bien-être socioéconomique des communautés côtières dans le contexte de la gestion des pêches*).

##### B3. Développement durable

- B3.5** analyser l'influence de différents intervenants sur le développement, l'utilisation et la consommation de ressources naturelles au Canada (*p. ex., organisations non gouvernementales comme Greenpeace et le Forest Stewardship Council; institutions fédérales comme Ressources naturelles Canada et Patrimoine canadien; agences provinciales comme la Commission de l'escarpement du Niagara; instituts, centres et unités de recherche universitaires; multinationales; Premières Nations, Métis et Inuits; syndicats de travailleuses et travailleurs*).

## **Enjeux géographiques du Canada, 9<sup>e</sup> année, cours appliqué (CGC1P)**

### **C. Communautés canadiennes**

#### **C1. Démographie canadienne**

**C1.2** décrire la distribution spatiale de la population canadienne selon la taille et le type des établissements (*p. ex., la majorité des Canadiennes et Canadiens vivent en milieu urbain, dans les grandes villes, les villes de taille moyenne et les petits centres urbains du pays, à proximité de réseaux de transport ou de ressources naturelles [corridor Québec-Windsor]; les membres des Premières Nations vivent généralement au sein d'une communauté, sur des terres appelées « réserves »; la population rurale est dispersée et de faible densité*).

## **Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10<sup>e</sup> année, cours théorique (CHC2D)**

### **A. Le Canada de 1914 à 1929**

#### **A2. Coopération et conflits**

**A2.3** décrire comment le système de pensionnats indiens, les politiques et les législations ont affecté les Premières Nations, les Métis et les Inuits (*p. ex., restriction accrue des droits des populations autochtones par la modification en 1920 de la Loi sur les Indiens rendant obligatoire l'éducation des enfants autochtones âgés de 7 à 15 ans dans des pensionnats situés en dehors des réserves; écoles provinciales de jour, centres de formation, amendements à la Loi sur les Indiens, droit de vote, droit au conseil juridique, système de passe, racisme*).

#### **A3. Identité, citoyenneté et patrimoine**

**A3.2** décrire les transformations juridiques et sociales que connaissent les femmes au Canada, incluant les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites, entre 1914 et 1929 (*p. ex., au plan juridique : accès au droit de vote, à l'emploi et à la propriété, admissibilité en tant que personnes à devenir membres du Sénat canadien; au plan social : participation active à l'effort de guerre sur le front intérieur et dans les services auxiliaires de l'armée, présence accrue sur le marché du travail et évolution connexe du rôle de la femme dans la société et au sein de la famille, rôle des femmes inuites dans le commerce de la baleine et des peaux de phoques, conséquences de la perte de statut pour les femmes des Premières Nations mariant un non-Autochtone*).

## **B. Le Canada de 1929 à 1945**

### **B1. Contextes politique, économique et social**

**B1.1** décrire les causes de développements politiques importants (*p.ex., amendements à la Loi sur les Indiens, maintien du système des pensionnats indiens, lois provinciales de stérilisation sexuelle, gardes forestiers de Terre-Neuve, Loi d'établissement de soldats [1927], Métis Population Betterment Act de 1938, Commission Ewing [1934-1936], système alphanumérique d'identification des Inuits*) et évaluer leurs impacts sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

**B1.5** déterminer les retombées de découvertes et d'innovations scientifiques et technologiques exploitées à des fins diverses entre 1929 et 1945 (*p. ex., capacité de détection et de communication améliorées avec le radar, le sonar et le walkie-talkie; fabrication des premiers véhicules chenillés facilitant le transport sur neige*).

**Piste de réflexion :** Pourquoi les gouvernements ont-ils cessé de négocier des traités avec les Premières Nations et les Inuits concernés avant d'exploiter les ressources de leurs territoires?

### **B2. Coopération et conflits**

**B2.5** analyser les enjeux qui ont mené à des situations de coopération et de conflit vécues par divers groupes au Canada, incluant les Premières Nations, les Métis et les Inuits, au cours de cette période (*p. ex., [...] débat sur la stérilisation eugénique; mouvements favorables ou défavorables à la conscription, enrôlement des Premières Nations, des Métis et des Inuits*).

## **C. Le Canada de 1945 à 1982**

### **C1. Contextes politique, économique et social**

**C1.1** expliquer l'influence des politiques du gouvernement sur le développement de la société canadienne entre 1945 et 1982 (*p. ex., amendements à la Loi sur les Indiens, système alphanumérique d'identification des Inuits, négociations relatives à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération [avril 1949]; droit de vote aux élections fédérales accordé aux Inuits [1950]; droit de vote accordé aux Indiens inscrits [1960]; Livre blanc de 1969 sur la politique indienne du Canada; Livre rouge de Harold Cardinal [1970]; rapatriement de la Constitution et enchâssement de la Charte canadienne des droits et libertés dans cette loi [1982], inclusion d'une définition des peuples autochtones du Canada à l'article 35 de la Constitution de 1982*).



## **C2. Coopération et conflits**

**C2.3** analyser des enjeux politiques et sociaux qui ont été source de coopération ou de conflits au Canada entre 1945 et 1982 (*p. ex., coopération : entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, célébrations du centenaire du Canada [Expo 67], [...]; conflits; [...] révision des pensionnats indiens [mauvais traitement des pensionnaires autochtones], [...] Rafle des années soixante*).

**C2.5** expliquer des enjeux déterminants entre 1945 et 1982 pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada (*p. ex., Rafle des années soixante, fondation de l'Assemblée des Premières Nations [1968], présentation du Livre blanc de 1969 sur la politique indienne, projet de la Baie-James [1971], création de la Conférence circumpolaire inuit [1977], maintien des pensionnats indiens jusqu'en 1996*).

**Pistes de réflexion :** Qu'est-ce qui a attisé l'activisme autochtone durant cette période? Pourquoi le projet que portait le Livre blanc du gouvernement en 1969 sur la politique indienne a-t-il été rejeté en bloc par les peuples autochtones du Canada? Pourquoi le projet de la Baie-James a-t-il été controversé? Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il maintenu sa politique d'assimilation par l'entremise des pensionnats indiens malgré les revendications de plusieurs groupes autochtones? Quels sont les différents points de vue au sujet de la relocalisation des Inuits dans l'Arctique? En quoi la Rafle des années soixante est-elle une continuation des politiques gouvernementales à l'égard des Premières Nations, des Métis et des Inuits? Quels ont été les effets politiques de la décision Calder de la Cour suprême du Canada?

## **D. Le Canada de 1982 à nos jours**

### **D2. Coopération et conflits**

**D2.3** analyser des enjeux qui ont été source de coopération et de conflits au Canada depuis 1982 [...]

**Pistes de réflexion :** Combien de revendications particulières font actuellement l'objet de négociations entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada?

**D2.5** déterminer l'impact des politiques du gouvernement et expliquer des enjeux déterminants de 1982 à nos jours pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada (*p. ex., adoption de la loi C-31 : Loi modifiant la Loi sur les Indiens [1985], entente définitive des Nisga'a sur l'autonomie gouvernementale [1988], crise d'Oka [1990], Commission royale sur les peuples autochtones [1991], crise d'Ipperwash [1995], création du Nunavut [1999], arrêt Powley [2003], Principe de Jordan [2005], occupation autochtone de Calédonia [2006], rêve de Shannen [2012], mouvement Idle no More [Fini la passivité, 2013], Appels à l'action*

*du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada [2015], décision du Tribunal canadien des droits de la personne concernant les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations [2016], enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées [2016]).*

**Pistes de réflexion :** Quelles sont les causes sous-jacentes de la crise d'Oka? Quelles prises de position ont contribué à envenimer cette crise? Comment s'est-elle dénouée? Pourquoi le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada a-t-il été accepté tandis que celui de la Commission royale sur les peuples autochtones a été ignoré? Comment les organisations, les gouvernements et les individus ont-ils répondu aux Appels à l'action? Comment les défis associés à l'oppression systémique du passé affectent-ils les peuples autochtones aujourd'hui? Quels changements ont été faits à la *Loi sur les Indiens* pendant cette période?

## **Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10<sup>e</sup> année, cours appliqué (CHC2P)**

### **A. Le Canada de 1914 à 1929**

#### **A2. Coopération et conflits**

**A2.3** décrire et expliquer les conséquences d'une variété de politiques et de pratiques gouvernementales qui ont été source de conflits entre Canadiens de 1914 à 1929 (*p. ex., [...] établissement du système d'écoles résidentielles par lequel le gouvernement refuse explicitement de reconnaître aux parents autochtones le pouvoir de décider de l'éducation de leurs enfants [...]*).

**A2.4** décrire comment le système de pensionnats indiens, les politiques et les législations ont affecté les Premières Nations, les Métis et les Inuits (*p. ex., établissement du système de pensionnats indiens par lequel le gouvernement refuse explicitement de reconnaître aux parents autochtones le pouvoir de décider de l'éducation de leurs enfants; écoles provinciales de jour, centres de formation, amendements à la Loi sur les Indiens, droit de vote, droit au conseil juridique, système de passe, racisme*).

#### **A3. Identité, citoyenneté et patrimoine**

**A3.1** décrire des cas de violation des droits de groupes d'immigrants et de minorités par le gouvernement entre 1914 et 1929 (*p. ex., [...] restriction accrue des droits des populations autochtones par la modification en 1920 de la Loi sur les Indiens rendant obligatoire l'éducation des enfants*

*autochtones de 7 à 15 ans dans des pensionnats situés en dehors des réserves).*

## **B. Le Canada de 1929 à 1945**

### **B1. Contextes politique, économique et social**

**B1.1** expliquer la raison d'être de politiques gouvernementales au Canada et leurs répercussions sur la vie quotidienne des Premières Nations, des Métis et des Inuits (*p.ex., amendements à la Loi sur les Indiens, maintien du système des pensionnats indiens, lois de stérilisation sexuelle, gardes forestiers de Terre-Neuve, Loi d'établissement de soldats de 1927, Métis Population Betterment Act de 1938, Commission Ewing [1934-1936], système alphanumérique d'identification des Inuits).*

## **C. Le Canada de 1945 à 1982**

### **C1 Contextes politique, économique et social**

**C1.3** décrire l'influence de l'économie canadienne sur le mode de vie des Canadiennes et Canadiens entre 1945 et 1982 (*p. ex., [...] choc pétrolier des années 1970 qui engendre une inflation des prix et la stagnation de l'économie; récession subséquente au début des années 1980).*

**Pistes de réflexion :** Comment peut-on comparer les projets de barrages hydroélectriques de la Baie-James avec les projets d'exploitation de ressources naturelles de la période précédente quant aux impacts sur le mode de vie des Premières Nations, des Métis et des Inuits?

### **C2. Coopération et conflits**

**C2.5** expliquer des enjeux déterminants entre 1945 et 1982 pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada (*p. ex., amendements de la Loi sur les Indiens, maintien du système alphanumérique d'identification des Inuits, droit de vote accordé aux Inuits [1950], Rafle des années soixante, fondation de l'Assemblée des Premières Nations [1968], présentation du Livre blanc de 1969 sur la politique indienne, projet de la Baie-James [1971], création de la Conférence circumpolaire inuit [1977], inclusion des Métis et des Inuits dans la section 35 de la Constitution de 1982, maintien des pensionnats indiens jusqu'en 1996).*

## **D. Le Canada de 1982 à nos jours**

### **D2. Coopération et conflits**

**D2.4** expliquer des enjeux déterminants de 1982 à nos jours pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada (*p. ex., adoption de la Loi C-31*

[1985], entente définitive des Nisga'a sur l'autonomie gouvernementale [1988], crise d'Oka [1990], Commission royale sur les peuples autochtones [1991], crise d'Ipperwash [1995], création du Nunavut [1999], arrêt Powley [2003], principe de Jordan [2005], occupation autochtone de Calédonia [2006], rêve de Shannen [2012], mouvement Idle No More [Fini la passivité, 2013], Appels à l'action du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada [2015], décision du Tribunal canadien des droits de la personne concernant les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations [2016], enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées [2016]).

**Pistes de réflexion :** Quels progrès ont été accomplis dans le cadre des négociations entourant les revendications territoriales des Autochtones depuis 1982?

## **Civisme et citoyenneté, 10<sup>e</sup> année, cours ouvert (CHV20)**

### **A. Prise de conscience civique**

#### **A1. Droits et responsabilités civiques**

**A1.2** déterminer les droits fondamentaux et les responsabilités des citoyennes et citoyens du monde (*p. ex., droit à la vie, droit à une nationalité, droit au travail, droit à l'éducation, droit à la propriété, droit aux soins de santé, droit à l'eau potable, droit de ne pas subir une assimilation forcée ou la destruction de sa culture; responsabilité de respecter les droits d'autrui, d'agir pour le bien commun, de protéger la dignité humaine, de participer au processus politique*) en s'appuyant sur des déclarations, des conventions et des institutions (*p. ex., Déclaration universelle des droits de l'homme [1948], Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme [1997], Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones [2007]; Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes [1980], Convention internationale des droits de l'enfant [1989], Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille [2003]; Cour Pénale Internationale [CPI], Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR], Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO]).*

#### **A2. Croyances et valeurs démocratiques**

**A2.1** analyser des enjeux civiques locaux [...], nationaux (*p. ex., [...] qualité de l'eau, droits des peuples autochtones, exploitation des ressources naturelles du pays*) et mondiaux (*p. ex., [...] rétablissement et maintien de la paix*) en tenant compte des croyances et des valeurs démocratiques canadiennes.

### **A3. Système politique canadien**

**A3.2** comparer la portée d'action des paliers de gouvernement au Canada (*p. ex., fédéral, provincial, territorial, municipal, autochtone*) et de leurs principaux intervenants (*p. ex., premiers ministres, députés d'une assemblée législative, sénateurs, maires, conseillères et conseillers municipaux, chefs de bande*) dans la résolution d'enjeux d'importance civique.

**A3.3** expliquer la position des partis politiques au Canada sur des enjeux d'importance civique (*p. ex., programmes sociaux, niveaux d'imposition, commerce, autonomie gouvernementale autochtone, statut du Québec, développement économique, protection de l'environnement*) selon leur orientation politique (*p. ex., gauche, droite, centre*) ainsi que leurs croyances et leurs valeurs respectives.

## **Études canadiennes et mondiales, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année (2015)**

### **Comprendre le droit canadien, 11<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/ précollégial (CLU3M)**

#### **A. Fondements du droit**

##### **A1. Principes fondamentaux du droit**

**A1.1** décrire diverses catégories du droit et des types de droit correspondants (*p. ex., [...] droit des peuples autochtones, droit de l'environnement; droit privé [droit de la responsabilité, droit des contrats, droit des biens, droit de la famille, droit commercial, droit du travail, droit de l'emploi, droit successoral]*) ainsi que leurs rôles dans la société canadienne (*p. ex., protection de l'ordre public et des droits de la personne, résolution de disputes, facilitation du changement social*).

##### **A2. Origines du droit canadien**

**A2.1** décrire l'influence d'anciens systèmes et de lois (*p. ex., [...] traités conclus avec les Autochtones*) sur l'évolution du système juridique canadien.

##### **A3. Rôles et responsabilités juridiques**

**A4.3** décrire l'évolution du droit canadien en ce qui a trait au statut et aux droits des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits (*p. ex., Traités de paix et d'amitié, Proclamation royale [1763], Traités numérotés [1867 à 1923], Loi des Indiens et ses amendements, Loi C-31, écoles résidentielles, création du Nunavut*) ainsi que le rôle de certaines causes

célèbres dans cette évolution (p. ex., *R c. Marshall, Delgamuukw c. Colombie-Britannique, R c. Drybones, R c. Moses, R c. Powley, R c. Sparrow, Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique*).

## **B. Droits et libertés**

### **B3. Protection des droits et libertés**

**B3.1** expliquer l'impact de causes célèbres, de lois et d'organismes judiciaires (p. ex., [...] *revendications des peuples autochtones [droit de succession territoriale]*) sur les droits de la personne au Canada.

## **Comprendre le droit canadien au quotidien, 11<sup>e</sup> année, cours préemploi (CLU3E)**

### **A. Fondements du droit**

#### **A2. Évolution du droit canadien**

**A2.1** décrire l'influence d'anciens systèmes de lois sur l'évolution du système juridique canadien (p. ex., [...] *traités conclus avec les Autochtones*).

## **Le droit canadien et international, 12<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire CLN4U**

### **B. Droits et libertés**

#### **B1. Lois et principes juridiques**

**B1.3** expliquer l'importance juridique, sur les plans national et international, de conventions et de traités visant la protection des droits de la personne (p. ex., *Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention de Genève, Convention internationale des droits de l'enfant, Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*).

**Pistes de réflexion :** Les droits de la personne inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme sont-ils réellement universels? La déclaration a-t-elle une incidence concrète sur les pays membres de l'Organisation des Nations Unies [ONU]? L'ONU parvient-elle à faire respecter cette déclaration efficacement? Suite à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, quelles étaient les préoccupations du Canada? Quels sont les recours des peuples

autochtones du Canada en cas de non-respect des droits énoncés dans la déclaration?

## **B2. Évolution des droits de la personne**

**B2.3** analyser des situations de violation des droits de la personne au Canada et dans le monde (*p. ex., revendications des peuples autochtones, [...] écoles résidentielles [...]*) et les tentatives politiques, sociales et juridiques subséquentes de résolution de ces conflits ou de réparation des dommages qu'ils ont occasionnés.

**Pistes de réflexion** : Pourquoi les groupes de pression sociale peuvent-ils être de véritables agents de changement? Quelles sont les principales revendications du mouvement *Idle No More*?

## **C. Droit international et résolution de litiges**

### **C3. Coopération et conflit**

**C3.1** analyser la légalité de lois nationales (*p. ex., amendement de la Loi sur les Indiens [1927] qui empêche les autochtones du Canada de revendiquer des terres ancestrales [...]*) à la lumière des principes du droit international (*p. ex., démocratie, droits de la personne, justice*).

## **Études juridiques, 12<sup>e</sup> année, cours précollégial (CLN4C)**

### **A. Fondements juridiques**

#### **A2. Évolution du droit au Canada**

**A2.3** expliquer l'influence des attitudes, des valeurs et des coutumes de la société canadienne sur l'élaboration des lois au Canada (*p. ex., [...] territoires autochtones*).

### **B. Droits et responsabilités**

#### **B2. Droits et responsabilités**

**B2.2** analyser les liens entre les questions environnementales et les droits et responsabilités des individus, des groupes et des gouvernements par rapport à l'exploitation des ressources naturelles au Canada (*p. ex., droits [droit d'accès à l'eau potable, droit de pêche des peuples autochtones (R. c. Powley [2003]), droit minier], responsabilités [en matière de consultation, d'obtention de permis de chasse ou de pêche, d'évaluation environnementale, de respect des lois antipollution, de reboisement et de restauration écologique]*).

## C. Enjeux juridiques contemporains

### C2. Structures et procédures juridiques

**C2.3** analyser des situations dans lesquelles les intérêts et les droits de divers individus, groupes et gouvernements s'opposent lors de la résolution de différends (*p. ex., [...] droits accordés aux autochtones et lois régissant la chasse et la pêche*).

### C3. Enjeux juridiques émergents

**C3.1** expliquer les répercussions juridiques d'enjeux ou de questions d'actualité touchant divers groupes de la société canadienne (*p. ex., communautés des Premières Nations : règlement des revendications territoriales ou droit de regard sur l'exploitation des ressources naturelles de leur territoire [...]*).

## L'individu et l'économie, 11<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/ précollégial (CIE3M)

## D. Interdépendance des intervenants économiques

### D1. Rareté et développement durable

**D1.1** comparer les perspectives de divers intervenants au Canada face à la rareté des ressources en s'appuyant sur des propositions de politiques publiques ou des prises de position économiques reflétant les perspectives de chacun (*p. ex., [...] groupes de revendication pour la justice sociale [...] peuples des Premières Nations, Métis et Inuits*).

**D1.2** analyser les réactions des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits aux enjeux liés à la rareté des ressources (*p. ex., revendications territoriales, droits de pêche, exploitation de ressources ou dégradation environnementale de terres ancestrales*) à celles d'autres groupes au Canada, dont les gouvernements (*p. ex., groupes de protection de l'environnement, sociétés minières, tribunaux, gouvernements fédéral et provinciaux*).

**Pistes de réflexion :** Quelles sont les croyances relatives à la rareté des ressources qui ont motivé les membres de la nation de Musqueam à s'opposer au gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet des droits de pêche en 1990? Quels sont les enjeux en matière de rareté et de développement durable ayant mené au conflit juridique entre la bande de Kitchenuhmaykoosib Inninuwug et une société minière en 2006? Sur quel principe l'obligation de consulter les peuples autochtones avant d'aménager de nouvelles terres repose-t-elle?



## Analyse des grands enjeux économiques contemporains, 12<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire (CIA4U)

### B. Entreprises, marchés et agents économiques

#### B2. Choix et décisions économiques

**B2.4** déterminer les démarches de résolution possibles de divers enjeux contemporains (*p. ex., imposition d'une taxe sur le carbone, construction de pipelines [...]*) à l'aide d'une analyse des coûts et bénéfices.

**Pistes de réflexion** : Quels sont les coûts et bénéfices de l'expansion du réseau de pipelines en Amérique du Nord? En quoi cette analyse pourrait-elle différer selon la perspective de l'industrie pétrolière, des entreprises qui comptent sur un approvisionnement régulier, des environmentalistes, des Premières Nations, des Métis et des Inuits?

## Choix économiques : finances personnelles, 12<sup>e</sup> année, cours préemploi (CIC4E)

### B. Fondements économiques

#### B4. Enjeux économiques et divergence de points de vue

**B4.2** analyser certains enjeux économiques clés relatifs aux ressources naturelles (*p. ex., extraction et transport des ressources pétrolifères, utilisation et conservation des réserves d'eau douce, exploitation de ressources en territoires autochtones ou dans les parcs nationaux, préoccupations environnementales [...]*) selon le point de vue de divers acteurs concernés au Canada.

## Géographie régionale, 11<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/précollégial (CGD3M)

### B. Durabilité et responsabilité environnementale

#### B1. Gestion responsable des ressources naturelles

**B1.4** déterminer l'efficacité de pratiques qui favorisent une utilisation durable des ressources naturelles (*p. ex., exploitation d'une ressource dans le souci de protéger la nature dans son contexte culturel plutôt que pour faire du profit, chasse et pêche responsables, pratiques agricoles durables et en harmonie avec la nature [...]*) dans la région à l'étude.

**Pistes de réflexion** : [...] Quels sont les moyens utilisés par les populations autochtones pour conserver leur territoire ancestral?

Comment les Autochtones appuient-ils le développement durable dans la région à l'étude?

## **Nature en action : un monde physique, 11<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/précollégial (CGF3M)**

### **C. Interdépendance des systèmes**

#### **C3. Coexistence de populations dans l'environnement naturel**

**C3.2** analyser des enjeux relatifs au partage de ressources naturelles entre plusieurs États ou groupes de populations (*p. ex., exploitation de réserves hydrologiques et maintien de la qualité de l'eau dans le bassin des Grands Lacs; exploration, extraction de ressources naturelles et gestion faunique et florale de l'Arctique [...]*).

**Pistes de réflexion :** Quel est l'impact de la forte production industrielle du centre-est américain sur les conditions atmosphériques du sud de l'Ontario? À qui appartiennent les ressources océaniques? Quels sont les enjeux du partage du territoire de l'Arctique? Quel rôle les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont-ils dans le partage des ressources naturelles du Canada?

## **Technologies spatiales en action, 12<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/précollégial (CGO4M)**

### **B. Développement durable et pratiques responsables**

#### **B1. Développement durable**

**B1.3** évaluer à l'aide de technologies spatiales des enjeux de développement durable (*p. ex., enjeux d'ordre politique, économique, social et environnemental*) concernant les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits (*p. ex., questions relatives à des projets de développement comme la construction d'un barrage hydroélectrique, l'exploitation d'une mine de potasse ou de diamants, le transport du pétrole brut par pipeline*).

**Pistes de réflexion :** Quels sont les problèmes liés aux revendications territoriales autochtones et leurs effets sur le développement des ressources? Quelle est l'incidence de l'exploitation des sables bitumineux et des projets de pipelines sur les territoires ancestraux? Quelles sont les couches de données pouvant illustrer les effets néfastes de la dégradation de l'environnement sur les sources d'approvisionnement alimentaire traditionnelles des communautés autochtones? En quoi les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont-elles affectées par la

qualité de l'eau potable, la récupération des ordures ménagères et le traitement des eaux usées?

## **Environnement et gestion des ressources, 12<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/précollégial (CGR4M)**

### **B. Développement durable et pratiques responsables**

#### **B2 Stratégies et pratiques responsables**

**B2.3** comparer sur les plans économique, social et environnemental les coûts et bénéfices de projets d'exploitation de ressources naturelles pour divers individus ou groupes (*p. ex., peuples autochtones, agriculteurs, pêcheurs, touristes, compagnies pharmaceutiques, compagnies forestières*).

**Pistes de réflexion :** Quelles peuvent être les préoccupations en matière de santé d'un individu résidant près d'un projet de développement de ressources naturelles? Comment divers groupes peuvent-ils utiliser la Boîte à outils sur l'évaluation environnementale des Premières Nations de l'Ontario lorsqu'ils examinent un projet actuel ou proposé de développement des ressources naturelles? Comment peut-on mesurer le coût de déplacement d'une communauté afin de développer un projet de ressources naturelles? Quels ont été les coûts économiques et sociaux du déplacement des populations Cris au Nord du Québec pour permettre le développement du projet hydroélectrique de La Grande Rivière durant les années 70?

## **Géographie mondiale : tendances urbaines et enjeux démographiques, 12<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/précollégial (CGU4M)**

### **C. Interdépendance des écoumènes urbains**

#### **C1. Facteurs politiques**

**C1.3** analyser la place d'anciennes décisions politiques et de certaines positions historiques dans la résolution de conflits ou d'efforts de coopération liés à des questions urbaines.

**Pistes de réflexion :** Quel a été le rôle des enjeux de revendications territoriales autochtones et d'utilisation du sol qui ont mené à un conflit marqué par la violence à Caledonia (Ontario) en 2009? Quel est le fondement des revendications des Six Nations de la rivière Grand? Quels sont les groupes concernés dans ce conflit? Où en sont les discussions?

## **Histoire des États-Unis, 11<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire (CHA3U)**

### **B. Les États-Unis de 1791 à 1877**

#### **B2. Coopération et conflits**

**B2.2** analyser les conséquences des choix opérés par le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux américains en matière de politique autochtone sur leurs relations avec les peuples autochtones au cours de cette période, ainsi que la résistance que ces derniers leur ont opposée (*p. ex., en faisant référence au Traité de Londres [Jay Treaty], à la bataille de Tippecanoe, à la participation autochtone à la guerre de 1812, aux guerres Séminoles, à la loi de 1830 sur le déplacement des Indiens [Indian Removal Act], à la négociation de traités territoriaux, à la confiscation des terres, aux expulsions et aux migrations forcées [Piste des larmes], à la création de réserves, aux guerres des Sioux, à la poursuite des Nez-Percés*).

## **Origines et citoyenneté : histoire d'une communauté ethnoculturelle au Canada, 11<sup>e</sup> année, cours ouvert (CHE3O)**

### **A. Racines de la communauté ethnoculturelle**

#### **A2. Interactions significatives**

**A2.3** analyser, en lien avec le contexte régional ou international, les formes sous lesquelles s'est manifestée la coopération au sein de la communauté à l'étude (*p. ex., dans le contexte de conflits, de la colonisation du pays, de traités d'amitié, d'alliance ou d'assistance mutuelle entre le pays et une puissance étrangère, de l'établissement de réseaux d'écoles missionnaires chrétiennes ou laïques dans le pays; dans le cadre du maintien de liens avec une diaspora*) ainsi que les effets de cette coopération sur l'évolution de cette communauté.

## **Histoire du Canada : identité et culture, 12<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire (CHI4U)**

### **A. Le Canada avant 1774**

#### **A1. Contextes politique, économique et social**

**A1.4** déterminer les répercussions de certains événements politiques qui ont marqué l'histoire de la colonisation du Canada avant 1774 (*p. ex., colonisation française : fondation de Québec; politique d'alliance avec les*

*peuples autochtones; établissement de forts militaires, de postes de traite et de missions sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-France; établissement du gouvernement royal; signature de la Grande Paix de Montréal [1701]; rivalités intercoloniales : Traité d'Utrecht [1713], guerre de la Conquête [1754-1760]; passage au régime anglais : gouvernement militaire jusqu'à la signature du Traité de Paris [1763], rébellion de Pontiac [1763-1766], Proclamation royale [1763], Acte de Québec [1774]).*

## **A2. Interaction et relations d'interdépendance**

**A2.2** analyser différents facteurs qui ont influé sur l'évolution des relations entre les Européens et les peuples autochtones au cours de cette période (*p. ex., forte dépendance initiale des Européens à l'égard des populations autochtones qui a engendré la coopération et la conclusion d'alliances économiques et politiques; rapports de proximité qui ont d'un côté favorisé les échanges culturels et donné naissance à une population métisse, et de l'autre engendré la propagation d'épidémies et une méfiance à l'égard des blancs; réseaux d'alliances changeant au gré des circonstances; prétention territoriale des Européens; condescendance et arrogance coloniales).*

## **B. Le Canada entre 1774 ET 1867**

### **B2. Coopération et conflits**

**B2.4** analyser l'impact des relations que les peuples autochtones ont entretenues avec d'autres groupes et communautés au Canada entre 1774 et 1867 (*p. ex., dans le contexte de la guerre de 1812 ou de la guerre du pemmican; en faisant référence à l'assistance apportée par les peuples autochtones aux voyageurs et aux explorateurs au cours de leur hivernage dans l'Ouest et le Nord canadiens, à leur rôle dans l'approvisionnement de la traite des fourrures, aux confrontations avec les prospecteurs d'or en Colombie-Britannique).*

## **C. Le Canada entre 1867 et 1945**

### **C3. Identité, citoyenneté et patrimoine**

**C3.3** expliquer le statut juridique distinct des peuples autochtones au Canada et l'importance que revêt ce statut particulier pour eux et pour leur identité dans le cadre de leurs relations avec le gouvernement fédéral durant cette période (*p. ex., statut de nations et de tribus que leur reconnaît la Proclamation royale de 1763, Loi sur les Indiens qui privilégiait ouvertement au cours de cette période la voie de l'émancipation et de l'assimilation des Autochtones, mesures discriminatoires auxquelles l'administration a recouru pour les inciter à s'affranchir [limitation ou*

*privation de droits dont le droit de vote, le droit de célébrer des traditions séculaires], perte connexe de leur autonomie, conditions de vie sur les réserves, situation des Indiens « sans statut »).*

## **D. Le Canada de 1945 à nos jours**

### **D2. Coopération et conflits**

**D2.6** analyser l'évolution des relations entre les Premières Nations, Métis et Inuits et les gouvernements fédéral et provinciaux depuis 1945 sur la base d'initiatives et d'événements marquants (*p. ex., fondation en 1968 de la Fraternité nationale des Indiens – précurseur de l'Assemblée des Premières Nations – dont la première tâche a été de convaincre le gouvernement fédéral d'abandonner la politique assimilationniste exposée dans son Livre blanc en 1969; négociations relatives au règlement des revendications territoriales autochtones dans le contexte du projet de la Baie James; création de la Conférence circumpolaire inuit; correctifs apportés à la Loi sur les Indiens [Loi C-31, 1985]; entente définitive des Nisga'a sur l'autonomie gouvernementale; crise d'Oka; griefs de longue date des Cris du Lubicon concernant la reconnaissance et le respect de leurs droits territoriaux; crise d'Ipperwash; création du Nunavut en 1999; arrêt Powley; occupation autochtone de Caledonia; mouvement Idle No More; manifestations contre le pipeline en Colombie-Britannique).*

## **Politique canadienne et mondiale, 12<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire (CPW4U)**

### **A. Fondements politiques**

#### **A3. Facteurs d'influence politique**

**A3.2** analyser l'incidence de l'identité ethnoculturelle régionale et nationale sur la situation politique d'un pays et sur la nature des relations entre divers pays, y compris le Canada (*p. ex., revendications des peuples autochtones et des minorités ethnoculturelles, volonté d'émancipation politique et dérives pouvant y être associées [conflits ethniques ou religieux, guerre civile, conflits frontaliers ou territoriaux, nettoyage ethnique, génocide], appartenance à diverses organisations internationales [Commonwealth, Francophonie]).*

**Pistes de réflexion :** Que révèlent les affrontements à Oka (1990) ou à Ipperwash (1995) à propos des revendications d'auto-détermination des peuples des Premières Nations et des enjeux identitaires canadiens?

# Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits, de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année (2019)

## Expression des cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits, 9<sup>e</sup> année (NAC10)

### B. Création et présentation

#### B3. Matériaux, outils, techniques et technologies

**B3.3** faire appel à des outils, techniques et technologies de plusieurs disciplines artistiques pour créer une œuvre ou une production en arts intégrés qui véhicule un message issu de perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits (*p. ex., créer une œuvre multimédia inspirée des enjeux liés aux droits issus du titre ancestral et des traités autochtones au Canada et aux défis associés aux certificats des Métis [...]*).

## Les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada, 10<sup>e</sup> année (NAC20)

### A. Processus d'enquête et compétences transférables

#### A1. Utilisation du processus d'enquête

**A1.1** formuler différents types de questions [...] pour orienter le processus d'enquête et explorer divers aspects, événements ou enjeux de l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada, depuis la période précédant les premiers contacts avec les Européens jusqu'à nos jours (*p. ex., à quelle rivalité la Grande Paix de Montréal de 1701 met-elle fin? Quelles étaient les ressemblances et les différences entre les pratiques et les croyances spirituelles des diverses nations autochtones au moment de leur rencontre avec les Européens? Quels étaient les fondements de la politique britannique à l'égard des peuples autochtones selon les termes de la Proclamation royale de 1763?*).

**Pistes de réflexion :** Aux termes de la Loi sur les Indiens, quelles sont les différences entre un Indien inscrit et un Indien non inscrit? Quelle est l'histoire de la cloche de Batoche et quelle est son importance pour le peuple métis? Comment les Métis en Ontario s'approprièrent-ils un territoire? Les Métis ont-ils des droits territoriaux en Ontario? Quel est

l'historique du territoire traditionnel où se situe votre école? Sur quoi porte le traité qui s'applique à ce territoire traditionnel et quand fut-il signé?

- A1.2** recueillir de l'information se rapportant aux questions posées et représentant divers points de vue en consultant une variété de sources primaires (*p. ex., [...] registres paroissiaux ou de la traite des fourrures, documents légaux ou juridiques, rapports gouvernementaux, archives audiovisuelles, photographies, traités*) et secondaires [...].
- A1.5** tirer des conclusions sur des questions, des événements ou des enjeux de l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Canada, depuis la période précédant les premiers contacts avec les Européens jusqu'à nos jours, en utilisant les concepts de la pensée critique en histoire (*p. ex., signature des traités entre les peuples autochtones et les Européens et son importance aujourd'hui; influence des missionnaires chrétiens auprès des communautés autochtones à partir du XVII<sup>e</sup> siècle*).
- A1.6** communiquer les résultats et les conclusions de son enquête en utilisant la terminologie appropriée (*p. ex., désignations des peuples et groupes autochtones, de leurs coutumes, de leurs traditions, de leurs artefacts*), en citant ses sources selon les normes établies [...] et en recourant à divers médias ou modes de présentation (*p. ex., blogue sur la gestion environnementale des Premières Nations, des Métis et des Inuits; présentation multimédia sur les pratiques artistiques ou la production culturelle autochtones; présentation orale sur les conséquences négatives du racisme, des stéréotypes et de la discrimination sur les peuples autochtones au Canada; débat sur les stratégies utilisées par les peuples autochtones pour faire valoir leurs droits issus de traités ou revendiquer des territoires; présentation des effets de l'imposition de l'utilisation du français et de l'anglais dans les pensionnats indiens au détriment de la langue maternelle autochtone; représentation graphique des événements qui ont mené à la disparition des Béothuks*).

## **A2. Développement des compétences transférables**

- A2.2** utiliser les connaissances acquises, les concepts de la pensée critique en histoire et les compétences développées par l'étude de l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada pour mieux interpréter et comprendre des enjeux politiques, économiques et sociaux actuels et pouvoir agir en citoyenne ou citoyen éclairé (*p. ex., déterminer les partis pris et les préjugés présents dans les médias lors de la couverture d'événements d'actualité concernant les peuples autochtones;*



*analyser les répercussions de tendances sociales actuelles sur les familles et les communautés autochtones et leurs pratiques culturelles; déterminer la réaction de citoyennes et de citoyens canadiens à un enjeu de société concernant de près les peuples autochtones; trouver des ressemblances entre les événements de l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et des événements de nos jours).*

**Pistes de réflexion :** En quoi consiste le mouvement *Idle No More*? Est-ce que tu te sens concerné par ce mouvement? Selon toi, dans quelles circonstances une communauté devrait-elle faire appel à sa connaissance des territoires traditionnels et des dispositions des traités? Ferais-tu appel à ces connaissances si tu devais choisir un nom pour une nouvelle école dans ta communauté? Quelle a été l'importance de la publication du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) pour ta sensibilisation à la réconciliation? Quelle est l'importance du concept de la vérité dans ce rapport?

## **B. Avant 1500**

### **B1. Contextes politique, économique et social**

**B1.3** expliquer la raison d'être de la conclusion de pactes, de traités ou d'alliances et de la formation de confédérations politiques entre les Premières Nations des différentes régions qui porteront le nom d'Amérique du Nord, avant 1500, en s'appuyant sur des exemples précis (*p. ex., la Grande loi de la Paix a raffermi la Confédération haudenosaunee et servi de base d'entente pour la représentation et la bonne gouvernance; les traités de paix et d'amitié de la Confédération des Trois Feux, représentés par les ceintures wampums, ont permis aux membres de cette confédération d'accéder aux routes de commerce contrôlées par les nations haudenosaunee*).

**Pistes de réflexion :** Qu'est-ce qui poussait les groupes autochtones à conclure entre eux des pactes, des traités ou des alliances? Quel rôle le commerce jouait-il dans l'établissement et le maintien des relations entre les peuples autochtones? Quelles étaient les implications des liens commerciaux entre les peuples en cas de conflit? Pourquoi l'identification de pactes, de traités ou d'alliances représente-t-elle un défi dans le cas des Inuits?

## C. De 1500 à 1763 : Le colonialisme et ses impacts (contacts, conflits, traités)

### C2. Communautés, coopération et conflits

**C2.2** expliquer l'importance des traités conclus entre 1500 et 1763, d'abord entre les divers peuples autochtones, puis entre les Autochtones et les Européens et consacrés par l'échange de ceintures wampums et par des traités internationaux (*p. ex., traités conclus entre nations autochtones et européennes : alliance scellée en 1603 entre les peuples algonquin, montagnais [innus], etchemin et français par laquelle les Français intègrent le réseau d'alliance de ces peuples; wampum à deux rangs commémorant le traité d'alliance de 1613 entre Kanien'kehá:ka [Mohawks] et Hollandais; chaîne d'alliance de traités conclus de 1677 à 1755 entre les nations haudenosaunee et les Britanniques; Grande Paix de Montréal de 1701 par laquelle une paix générale est instaurée entre nations autochtones rivales et Français, ce qui facilitera l'expansion vers le sud et l'ouest de l'aire d'influence française en territoire autochtone; traités négociés à la suite du traité d'Utrecht; traité de Portsmouth de 1713; traité de Mascarene [no 239] de 1725; traité de Boston de 1725; traité d'Halifax de 1752; traités internationaux : traité d'Utrecht de 1713, traité de Paris de 1763).*

**Pistes de réflexion :** Quelle était la nature des traités conclus entre les nations autochtones et européennes avant 1763? Quelle était la signification des ceintures wampums échangées en ces occasions? La valeur des accords des wampums est-elle reconnue aujourd'hui au Canada? Pourquoi la chaîne d'alliance de 1677 et le wampum à deux rangs sont-ils importants aux yeux des nations haudenosaunee? Que s'est-il passé lors de la signature de la Grande Paix de Montréal? Quel engagement les nations signataires de ce traité ont-elles pris? Quelle a été la réaction des Abénaquis et des Micmacs en apprenant que leurs alliés français avaient, par le traité d'Utrecht, cédé leurs territoires à la Couronne britannique? À quelle situation les peuples autochtones ont-ils été confrontés au lendemain de la Conquête et de la signature du traité de Paris? Pourquoi ces traités sont-ils des jalons de l'histoire du Canada? Quelle importance ont-ils aujourd'hui pour les Premières Nations et les autres Canadiens?

## **D. De 1763 à 1876 : Expansionnisme canadien et résistance autochtone**

### **D1. Contextes politique, économique et social**

**D1.3** expliquer les facteurs qui ont mené à la Proclamation royale de 1763 (*p. ex., nécessité, pour la Couronne britannique, d'organiser et de sécuriser les territoires nord-américains qui viennent de lui être cédés par la France à l'issue de la guerre de Sept Ans [traité de Paris]; réglementation de la nature des rapports entre la population canadienne-française et les commerçants anglophones*) ainsi que l'importance de ce document juridique pour le titre ancestral et les droits issus des traités (*p. ex., occupation des terres, propriété, autodétermination, rôle et responsabilités de la Couronne, territoires cédés et non cédés, relations entre les Premières Nations et la Couronne*).

**D1.4** expliquer l'importance du traité de Niagara de 1764 pour les Premières Nations et comment il marque le début des relations de nation à nation entre la Couronne et les Autochtones (*p. ex., premier traité signé par la Couronne et les Premières Nations à la suite de la Proclamation Royale de 1763; traité qui établit les fondements pour les relations de nation à nation et donne une confirmation des droits des Autochtones à l'autodétermination; la Proclamation royale ainsi que le traité de Niagara en 1764 ont jeté les bases de la reconnaissance et de la protection constitutionnelles des droits ancestraux au Canada*).

**Piste de réflexion :** Pourquoi considère-t-on que le traité de Niagara est un des accords les plus importants conclus entre les Premières Nations et la Couronne?

### **D2. Communautés, coopération et conflits**

**D2.3** identifier des traités conclus avec les peuples autochtones entre 1763 et 1876, y compris ceux consacrés par des ceintures wampums, en évaluant leur importance pour les peuples et communautés concernés (*p. ex., traité de Niagara [1764] qui crée une nouvelle chaîne d'alliance entre la Couronne britannique et les nations autochtones; traités liés au conflit américano-britannique – traité de Fort Stanwix [1784], Proclamation de Haldimand [1784], traité de Jay [1794], traité de Greenville [1795], traité de Selkirk [1817], traités du Haut-Canada – traité visant la parcelle Huron [1827], traité de la péninsule Saugeen [1836], accord sur la cession des terres avec les Mississaugas de New Credit [1805], traité de l'île Manitoulin [1836] renégocié en 1862, traités Robinson-Huron et Robinson-Supérieur [1850]; traités numérotés de l'Ouest du Canada [1 à 6]).*

**Pistes de réflexion :** Quelle est l'importance des traités territoriaux conclus au cours de cette période? Pourquoi la signature de traités de paix internationaux comme le traité de Paris (1783) ou le traité de Gand (1814) ont-ils profondément choqué les peuples autochtones, notamment les loyalistes de la Confédération haudensaunee? Quelle importance la Proclamation de Haldimand revêtait-elle dans ce contexte? Que visait le traité de Longwoods (1822)? Quelle a été l'importance de ce traité dans le récent règlement de la revendication particulière de la Nation des Ojibwés de l'Ontario? Pourquoi les Premières Nations et le reste de la société canadienne peuvent-ils avoir des points de vue différents sur le Traité de Niagara et la chaîne d'alliance de 1764? Comment peut-on reconnaître un traité officiel entre un pays européen et un peuple autochtone? Quel a été le rôle de la paix conclue entre les États-Unis et l'Empire britannique à la conclusion de la guerre de 1812, dans la fin du rôle militaire des Premières Nations? Comment se déroule l'instauration des traités et du système de réserves sous le Régime britannique? Pourquoi ne trouve-t-on pas de réserves des Premières Nations ni de traités conclus avec eux dans le territoire du Bas-Canada? Comment se compare l'approche du régime français qui ne reconnaissait pas de droits particuliers aux Autochtones à l'approche britannique qui était de négocier des traités?

## **E. De 1876 à 1969 : Assimilation, conquête et vie à l'ère industrielle**

### **E2. Communautés, coopération et conflits**

**E2.1** expliquer la portée des principaux traités et accords territoriaux signés entre 1876 et 1969 pour les différents peuples autochtones concernés (*p. ex., traité de Collingwood de 1888, concession de terre pour la fondation de Saint-Paul-des-Métis en 1896, traité n° 7 de 1877 avec la Confédération des Pieds-Noirs, traité no 8 de 1899, traité no 9 [traité de la Baie-James] de 1905, traité no 10 de 1906, traité no 11 de 1921*).

**Pistes de réflexion :** Quelles sont les préoccupations principales que les peuples autochtones ont cherché à faire valoir dans le cadre de la négociation des traités conclus au cours de cette période (*p. ex., préservation de leur mode de vie, notamment le fait d'exercer librement leurs droits de chasse, de pêche et de trappage sur leurs territoires ancestraux*)? Pourquoi les Cris du Lubicon n'ont-ils pas signé le traité n° 8? Quelles ont été les conséquences immédiates et à long terme de cette exclusion? Quelles étaient les langues autochtones utilisées lors de la négociation des principaux traités et accords?

### **E3. Identité, culture et autodétermination**

**E3.2** évaluer l'impact des stratégies utilisées par des individus et des groupes autochtones entre 1876 et 1969 pour obtenir la reconnaissance de leur titre ancestral et des droits issus des traités ou des ententes de revendications territoriales inuites, ou pour que soit respectée l'identité autochtone (*p. ex., Louis Riel, Gabriel Dumont, Frederick Ogilvie Loft [Onondayoh] et Deskaheh; litiges comme R. c. Simon [1958] ou R. c. Francis [1969]; pétition des Six Nations adressée à la Société des Nations en 1923 pour la reconnaissance de leur souveraineté; création de passeports haudenosaunee; formation de la Ligue des Indiens du Canada; Association des Métis d'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest ayant pris par la suite le nom de Woodland Métis Tribe; création d'Inuit Tapirisat of Canada [devenu par la suite Inuit Tapiriit Kanatami]*).

### **F. De 1969 à nos jours : Résilience, détermination et réconciliation**

#### **F1. Contextes politique, économique et social**

**F1.3** décrire certaines politiques et décisions gouvernementales ayant eu une incidence directe sur les peuples autochtones depuis 1969, en précisant la portée pour les Premières Nations, les Métis, les Inuits et d'autres groupes au Canada (*p. ex., Livre blanc de 1969; inclusion du titre ancestral, des droits autochtones et des droits issus de traités dans la Loi constitutionnelle de 1982 et la Charte canadienne des droits et libertés; reconnaissance des Métis comme peuple autochtone dans la Constitution; élaboration d'un processus spécial pour régler les différends en matière de revendication territoriale; création du Nunavut; mise sur pied de la Commission Berger, de la Commission royale sur les peuples autochtones ou du Comité parlementaire spécial sur les gouvernements indiens; élaboration du projet de loi C-31 de 1985 visant à modifier la Loi sur les Indiens pour éliminer les dispositions discriminatoires relatives au genre ou du projet de loi C-3 de 2010 qui deviendra la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens; Loi sur les langues officielles; Commission de vérité et réconciliation du Canada [CVR]*).

**F1.4** analyser la réaction des Premières Nations aux idées et visées du Livre blanc de 1969 du gouvernement fédéral (*p. ex., Livre rouge; organisation et mobilisation de groupes de défense des intérêts politiques autochtones) ainsi que les effets à long terme de la riposte autochtone (p. ex., attention accrue à la protection des droits issus de traités; volonté ferme de*

*protéger les droits acquis pour les générations futures, documentation sur le génocide culturel).*

## **F2. Communautés, coopération et conflits**

**F2.2** évaluer les conséquences d'affaires judiciaires importantes de cette période liées au titre ancestral ou aux droits issus de traités (*p. ex., affaire Calder et al. c. Procureur général de la Colombie-Britannique [1973], Baker Lake c. Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien [1980], Guerin c. La Reine [1984], Sparrow c. R. [1990], R. c. Adams [1996], Delgamuukw c. Colombie-Britannique [1997], Corbiere c. Canada [1999], Manitoba Métis Federation Inc. c. Canada [2013], Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique [2014]).*

**F2.3** comparer quelques-uns des principaux traités et accords relatifs au territoire conclus au cours de cette période (*p. ex., Convention de la Baie-James et du Nord québécois [1975]; Convention définitive des Inuvialuit [1984]; Accord sur les revendications territoriales du Nunavut [1993]; Renouveau de la Politique sur les revendications territoriales globales; Loi sur l'Accord définitif niska'a [2000]) avec les traités précédents).*

## **F3. Identité, culture et autodétermination**

**F3.2** commenter l'impact des stratégies utilisées par des individus et des groupes autochtones de 1969 à nos jours dans la lutte pour l'autodétermination et la reconnaissance du titre ancestral ou des droits issus de traités depuis 1969 (*p. ex., Harold Cardinal, Jeannette Corbière Lavell, Ovide Mercredi, Elijah Harper, Ta'Kaiya Blaney, Shannen Koostachin, Mary Simon et Sheila Watt-Cloutier, Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec; dépôt d'une revendication territoriale globale auprès du gouvernement fédéral par les actions en justice des trois groupes kanien'kehá:ka [les Mohawks de Kanehsatà:ke, de Kahnawá:ke et d'Akwesasne] contre le gouvernement fédéral d'Akwesasne pour régler des différends relatifs aux terres en 1975; Assemblée des Premières Nations [APN]; Association des femmes autochtones du Canada; Inuit Tapiriit Kanatami; Ralliement national des Métis; mouvement citoyen Idle No More).*

## **Français : Découvrir les voix contemporaines des Premières Nations, des Métis et des Inuits, 11<sup>e</sup> année (NBF3U)**

### **A. Perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits et formes d'expression culturelles au Canada**

#### **A2. Déconstruction des idées reçues**

**A2.1** analyser divers points de vue se rapportant aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits qui sont reflétés dans différentes formes d'expression culturelles autochtones et non autochtones, tout en réfléchissant aux façons dont les facteurs historiques, culturels, politiques et ceux liés aux questions de genre orientent les perceptions des auteures et auteurs (*p. ex., traités avec les Premières Nations dans lesquels le texte était en anglais ou en français et souvent la signature du représentant de la Première Nation était une croix [...]*).

### **C. Lecture**

#### **C1. Interprétation**

**C1.11** interpréter des extraits de **textes juridiques** (*p. ex., traités*) se rapportant aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits en tenant compte, entre autres, des éléments suivants :

- les composantes habituelles d'un texte de loi [...];
- le recours à des stratégies pour trouver des renseignements [...];
- le sens des mots et des expressions techniques;
- le champ lexical [...];
- les conventions d'écriture et les formules d'usage [...].

## **Français : Découvrir les voix contemporaines des Premières Nations, des Métis et des Inuits, 11<sup>e</sup> année (NBF3C)**

### **A. Perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuits et formes d'expression culturelles au Canada**

#### **A3. Reconstruction des réalités autochtones**

**A3.2** discerner les ethnonymes corrects des Premières Nations, des Métis et des Inuits de ceux à éviter ou à proscrire que l'on trouve dans des formes d'expression culturelles de diverses périodes, dans différents contextes (*p. ex., [...] langues des traités [...]*).

# Enjeux et perspectives d'actualité des Premières Nations, des Métis et des Inuits 11<sup>e</sup> année (NDA3M)

## A. Processus d'enquête et compétences transférables

### A1. Utilisation du processus d'enquête

**A1.1** formuler différents types de questions (*p. ex., questions de fait, de comparaison, de cause ou d'effet*) pour orienter le processus d'enquête et explorer des sujets d'actualité portant sur divers enjeux, événements et développements d'importance pour les peuples autochtones au Canada (*p. ex., questions de fait : De quelles formes de gouvernement ou structures de gouvernance les communautés des Premières Nations et des Métis de l'Ontario disposent-elles? questions de comparaison : Quelles sont les différences et les similitudes entre les positions des différents paliers de gouvernement à l'égard du développement minier du Cercle de feu dans le Nord de l'Ontario? [...]*)

**Pistes de réflexion :** Quelles sont les mesures particulières qui distinguent les droits des peuples autochtones par rapport aux droits des non-Autochtones au Canada? Compare les taux d'auto-identification des Premières Nations, des Métis et des Inuits et interprète les tendances observées. Quel est l'effet du traumatisme intergénérationnel provoqué par l'expérience des pensionnats indiens sur la réussite scolaire des élèves autochtones?

## C. Perspectives communautaires

### C1. Planification, administration et gouvernance communautaires

**C1.1** identifier des enjeux et développements politiques d'importance pour les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada en expliquant les façons dont ces enjeux et développements se rapportent à la gouvernance et à l'administration communautaire (*p. ex., réintroduction de systèmes traditionnels de gouvernance, autonomie dans la prise de décisions civiques, administration des services et soutiens gouvernementaux en vertu de la Loi sur les Indiens, consultations afin d'assurer la participation de la communauté aux discussions relatives aux titres ancestraux et aux droits issus de traités, revendications territoriales*).

**C1.2** expliquer l'importance de divers enjeux économiques contemporains pour les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada en précisant leurs rapports avec des initiatives de planification



communautaire (*p. ex., exercice des droits traditionnels de chasse et de cueillette; conséquences continues du traité Jay concernant le mouvement transfrontalier des ressources; structures fiscales communautaires; participation au régime de gestion des terres des Premières Nations; investissements dans la santé publique, les services sociaux et des infrastructures comme les installations récréatives et culturelles; diversification économique et soutien aux petites entreprises*).

- C1.5** analyser les retombées politiques, socioculturelles et économiques sur les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits de certains traités importants et des litiges et règlements territoriaux connexes subséquents (*p. ex., occupation des territoires en litige, manifestations par des groupes opposés, prestation de ressources financières pour des programmes sociaux, cession des territoires à la suite du règlement des différends, accroissement du revenu disponible grâce au mécanisme de distribution des paiements aux membres, possibilité d'expansion territoriale des réserves, question de l'exploitation des ressources minières et souterraines dans les réserves ou territoires autochtones*).

## **D. Perspectives nationales et régionales**

### **D1. Droits des Autochtones et Constitution**

- D1.1** décrire le contexte historique de certains traités importants relatifs à diverses régions du Canada, en précisant l'influence continue de leur mise en œuvre sur les gouvernements des Premières Nations, des Métis et des Inuits (*p. ex., chaîne d'alliance [1613], traités des Micmacs [1760 et 1761], ceinture Gchi-Miigsaabiigan ou la grande ceinture wampum et la ceinture des vingt-quatre nations [1764], Traité de Niagara [1764], Traité de Jay [1794], Traité de Gand [1814], Traité de Selkirk [1817], traités Robinson-Supérieur et Robinson-Huron [1850], traités numérotés, revendication de l'Ouest de l'Arctique : Convention définitive des Inuvialuit*).

**Pistes de réflexion :** Quelles sont les dispositions du traité Jay concernant les « Indiens », qui ont des retombées sur les membres des Premières Nations traversant la frontière canado-américaine aujourd'hui? Quels droits issus de traités des Micmacs ont été violés lorsque les pêcheurs des Premières Nations ont été poursuivis en Nouvelle-Écosse en 1997? Quel a été l'effet de cette violation de droits sur les politiques provinciales actuelles relatives à la pêche? De quelles façons les traités Robinson de 1850 continuent-ils à toucher les Métis?

**D1.3** identifier les principales décisions des tribunaux concernant le titre ancestral des Autochtones (*p. ex., St Catharines Milling and Lumber and Co. c. La Reine [1888] qui indiquait que le titre ancestral était concédé par la Couronne et pouvait donc être retiré; Calder et al. c. Procureur général de la Colombie-Britannique [1973] qui mena à la volonté du gouvernement de négocier des revendications territoriales ou traités modernes; Delgamuukw c. Colombie-Britannique [1997] qui établissait les façons dont les tribunaux doivent prendre en cas le titre autochtone ancestral et les critères pour l'attester; Guerin c. La Reine [1984]; décision de la Cour établissant que les titres ancestraux, c'est-à-dire l'occupation historique du territoire, constituent un droit absolu*) en expliquant l'influence qu'elles ont eue sur les relations des Autochtones avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

## **D2. Politiques et élaboration des politiques**

**D2.3** expliquer la mise en œuvre de politiques sociales sur le plan national ou régional (*p. ex., éducation sur l'histoire des traités, droits issus de traités, titre ancestral, représentation dans les médias, inclusion, accès à l'éducation*) en évaluant la contribution de ces politiques à l'amélioration des relations entre les individus et les communautés autochtones et non autochtones au Canada (*p. ex., justice sociale, respect mutuel, réévaluation des injustices sociales*).

**Pistes de réflexion :** Quel était le mandat de la Commission de vérité et réconciliation du Canada? De quelles façons la Commission a-t-elle influencé la politique sociale? De quelles façons les divers ministères de l'Éducation canadiens utilisent-ils les politiques en éducation pour améliorer les relations entre Autochtones et non-Autochtones? Quels exemples peux-tu tirer de tes expériences personnelles? De quelles façons ces politiques ont-elles influencé tes opinions? En quoi l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) par le gouvernement fédéral peut-elle influencer sur le statut des peuples autochtones au Canada? Quelle est l'importance de cette déclaration? À ton avis, la couverture médiatique des questions autochtones au Canada est-elle influencée par des préjugés culturels des non-Autochtones? [...])

### **D3. Leadership national et régional**

**D3.4** analyser l'influence de diverses initiatives et stratégies d'orientation des politiques publiques concernant des enjeux environnementaux régionaux et nationaux sur les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits (*p. ex., grief déposé par la Land Claims Agreement Coalition au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies; création du mouvement Idle No More en réponse à la Loi sur la protection des eaux navigables intégrées dans la loi omnibus C-45 en 2012; contestation du projet de pipeline Enbridge Northern Gateway au tribunal d'appel fédéral par les Premières Nations de la côte; appui de la Fondation David Suzuki aux Inuits qui s'opposent aux essais sismiques à la rivière Clyde au Nunavut; manifestation en canot de Matthew Coon Come contre le Projet Grande-Baleine d'Hydro-Québec; tournée Honorez les traités de Neil Young pour sensibiliser le public aux conséquences de l'exploitation des sables bitumineux sur l'environnement*).

## **Visions du monde et aspirations des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada, 11<sup>e</sup> année (NBV3C)**

### **A. Recherche et communication**

#### **A4. Communication**

**A4.2** employer la terminologie et les formulations convenables relatives aux perceptions du monde et aux expériences des Premières Nations, des Métis et des Inuits (*p. ex., formes du savoir autochtones, interrelations entre les vivants, territoire traditionnel, Aînés ou Aînées, sénatrices ou sénateurs métis, communautés historiques métisses, ancêtres des Métis, famille étendue, système de clans, langues autochtones, récit, réconciliation, revitalisation, autodétermination, colonisation et décolonisation, justice réparatrice, ethnogenèse, traité, accord commercial*).

### **C. Colonisation et décolonisation**

#### **C1. Colonialisme et colonisation**

**C1.3** expliquer la contribution des systèmes canadiens politique et judiciaire dans la mise en œuvre des concepts colonialistes en matière de propriété, de développement et d'utilisation des terres et des ressources naturelles (*p. ex., extinction des droits territoriaux par la distribution de certificats des*

*Métis; relocalisation des Inuits dans l'Extrême-Arctique; traités, revendications territoriales globales et particulières, affaires judiciaires).*

## **D. Réappropriation et réconciliation**

### **D2. Vérité, réconciliation et renouveau**

**D2.4** analyser l'impact sur les Autochtones et les non-Autochtones de diverses actions judiciaires et légales au Canada concernant les titres autochtones, les droits issus de traités et les relations de nation à nation qui visent à affirmer la vérité, la réconciliation et le renouveau (*p. ex. les poursuites judiciaires pour protéger les droits de pêche des Autochtones prouvent le bien-fondé des obligations issues de traités; l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut de 1999 dédié à l'acquisition du bien-être social, culturel et économique des Inuits lors de sa mise en œuvre*).

**Pistes de réflexion :** En quoi des procès tels que l'affaire Première Nation crie Mikisew c. Canada de 2005 reflètent-ils la compréhension et l'acceptation par la société des droits des Premières Nations concernant les relations établies par les traités et l'utilisation traditionnelle des terres? À ton avis, quelle a été l'incidence du cas sur les perceptions par le public de ces valeurs? Quelles répercussions pourraient avoir ces revendications territoriales en Ontario?

## **Visions du monde et aspirations des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada, 11<sup>e</sup> année (NBV3E)**

### **A. Recherche et communication**

#### **A2. Enquête et documentation**

**A2.2** recueillir de l'information en consultant une variété de sources primaires et secondaires, y compris des connaissances et des savoirs traditionnels autochtones (*p. ex., sources primaires : [...] lois et traités [...]*).

### **C. Colonisation et décolonisation**

#### **C1. Colonisation et décolonisation**

**C1.3** expliquer la contribution des systèmes politique et judiciaire canadiens dans la mise en œuvre des concepts colonialistes en matière de propriété,

de développement et d'utilisation des terres et des ressources naturelles (p. ex., traités, revendications territoriales globales et particulières, abolition des titres, affaires judiciaires).

## **C2. Décolonisation, résilience et changement social**

**C2.1** expliquer certains objectifs et avantages clés de la décolonisation et de la résilience (p. ex., reconnaître les répercussions de la colonisation; tenir compte des perspectives autochtones dans les politiques publiques contemporaines; reconnaître et respecter les visions du monde, les aspirations et les actions des Premières Nations, des Métis et des Inuits; respecter les traités; [...] permettre l'autodétermination par l'établissement de relations respectueuses entre les gouvernements du Canada et des gouvernements autochtones distincts.)

**Pistes de réflexion :** Que signifie le terme « décolonisation »? Quel rôle la société canadienne contemporaine devrait-elle jouer dans la promotion de la décolonisation? De quelles manières les Autochtones et les non-Autochtones pourraient-ils collaborer afin d'atteindre un tel objectif? Comment une meilleure sensibilisation aux questions des traités et des territoires traditionnels de la part des non-Autochtones peut-elle contribuer à une reconnaissance de la résilience des Premières Nations, des Métis et des Inuits?

## **D. Réappropriation et réconciliation**

### **D2. Vérité, réconciliation et renouveau**

**D2.4** analyser certaines actions judiciaires au Canada dont le but était d'appuyer la vérité, la réconciliation et le renouveau en matière de titres autochtones, de droits issus des traités et de relations de nation à nation, tout en identifiant les parties prenantes et les processus impliqués dans ces actions (p. ex., les revendications territoriales, auxquelles participent les gouvernements et les associations des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que les gouvernements provinciaux ou fédéral, conduisent au réexamen et à la réévaluation des dossiers historiques concernant des territoires traditionnels; les règlements des revendications territoriales nécessitent la réconciliation des valeurs et aspirations concurrentes des parties prenantes; la Loi constitutionnelle de 1982 inscrit dans la loi certains droits autochtones, y compris ceux en matière de chasse et de pêche).

## **Questions d'actualité et perspectives autochtones dans un contexte mondial, 12<sup>e</sup> année Cours préuniversitaire/précollégial (NDW4M)**

### **A. Processus d'enquête et compétences transférables**

#### **A1. Utilisation du processus d'enquête**

**A1.2** recueillir des données probantes et de l'information se rapportant aux enjeux, événements et développements touchant les communautés et les peuples autochtones du monde, en consultant des sources primaires et secondaires, y compris des sources de connaissances autochtones et en s'assurant que les sources représentent divers points de vue (*p. ex., sources primaires : entrevues avec des Autochtones de la région, réglementation, [...]déclarations de principes,[...] traités et autres ententes internationales [...]*).

**A1.6** communiquer les résultats de son enquête en utilisant la terminologie française appropriée [...], en citant ses sources de référence selon les normes bibliographiques établies [...] afin de reconnaître toutes les sources d'information [...] et en prenant en compte l'auditoire ciblé et l'intention poursuivie (*p. ex.,[...] débat sur le niveau de respect des droits issus des traités et de la souveraineté des peuples autochtones à l'échelle internationale; [...] reportage au sujet des approches adoptées par les peuples autochtones du monde entier dans le but d'attirer l'attention sur les effets des changements climatiques dans les territoires traditionnels*).

### **B. Peuples et perspectives autochtones**

#### **B3. Connaissances et traditions orales des Autochtones**

**B3.2** analyser le rôle des connaissances autochtones dans la protection et l'exercice des droits et responsabilités communautaires autochtones qui sont menacés par les tendances socioéconomiques mondiales (*p. ex., sécurité collective, autodétermination, droit coutumier, droit des traités, frontières nationales, chasse et pêche, propriété intellectuelle, accès aux ressources naturelles*).

### **C. Tendances mondiales et survie des cultures**

#### **C4. Concept d'autodétermination**

**C4.3** expliquer divers défis rencontrés par les communautés autochtones autonomes, surtout concernant la survie de leurs cultures, quand les gouvernements créent, ratifient et mettent en œuvre des traités

internationaux qui les touchent (*p. ex., sans les reconnaître comme nations souveraines et sans les consulter*).

**Pistes de réflexion :** Quel rôle les gouvernements nationaux jouent-ils dans la définition de la souveraineté autochtone? En quoi la participation des gouvernements nationaux nuit-elle à la capacité d'autodétermination des communautés autochtones? En quoi la notion non autochtone de traité contrevient-elle aux objectifs des peuples autochtones?

## **D. Actions judiciaires, politiques et sociales**

### **D1. Droit international et régional**

**D1.1** analyser le rôle que jouent les systèmes juridiques internationaux et les conventions sur les droits individuels et collectifs des Autochtones, qu'ils doivent promouvoir et protéger (*p. ex., traités et déclarations; respect des droits fondamentaux des peuples autochtones, dont l'autodétermination et le droit de pratiquer leurs cérémonies culturelles, coutumes, religions et langues en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones [DNUJPA]; protection et promotion des droits de la personne des Autochtones; règles, normes et procédures de prise de décision*).

## **Modèles de gouvernance des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada, 12<sup>e</sup> année (NDG4M)**

### **A. Processus d'enquête et compétences transférables**

#### **A1. Utilisation du processus d'enquête**

**A1.1** formuler différents types de questions [...] pour orienter le processus d'enquête et pour explorer divers enjeux de la gouvernance des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et du droit des Autochtones au Canada (*p. ex., Quel est le processus législatif actuel visant à réglementer l'activité économique dans les communautés des Premières Nations? Quel est le processus législatif pour déterminer les droits des Métis? Quels sont les arguments juridiques que l'on peut soulever pour appuyer ou réfuter le droit de construire un oléoduc sur ou à proximité des terres visées par un traité? Pourquoi les enjeux associés aux droits actuels des Autochtones sont-ils tranchés généralement par la voie contentieuse plutôt que par la voie de la négociation?*).

**A1.2** recueillir des données probantes et des renseignements pertinents au sujet de la gouvernance des Premières Nations, des Métis et des Inuits et du droit des Autochtones au Canada, en consultant une variété de sources primaires (*p. ex., jurisprudence; lois; traités; entrevues avec des Aînées ou des Aînés, des sénatrices et des sénateurs métis, des gardiennes et des gardiens du savoir; témoignages devant des commissions et tribunaux; lettres; photographies; archives audiovisuelles*) et secondaires (*p. ex., bibliographies annotées, écrits de juristes, articles de journaux, revues spécialisées, enquêtes journalistiques, ouvrages de référence [manuel scolaire, encyclopédie, atlas], documentaires, sites Web spécialisés*) et en s'assurant que ces sources reflètent une diversité de perspectives.

## **A2. Développement de compétences transférables**

**A2.2** utiliser les connaissances acquises, les concepts de la pensée critique et les habiletés développées par l'étude de la gouvernance des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et du droit des Autochtones au Canada pour interpréter et comprendre des enjeux politiques, économiques et sociaux actuels, et pouvoir agir en citoyenne ou citoyen éclairé (*p. ex., déterminer les droits concurrents en jeu dans le contexte d'une revendication territoriale ou de droits issus de traités qui font l'actualité; comprendre les similarités et les différences, en en cherchant les raisons, entre un événement d'actualité concernant les droits des peuples autochtones dans une autre région du monde et la situation des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada; comprendre les revendications actuelles d'un organisme de défense des droits des Premières Nations, des Métis ou des Inuits*).

## **B. Contexte historique**

### **B1. Traités et revendications territoriales**

**B1.1** identifier les régions du Canada qui sont visées par des accords sur des revendications territoriales et des traités historiques d'avant 1980, conclus entre divers peuples autochtones et les gouvernements coloniaux, provinciaux et fédéral.

**B1.2** analyser l'esprit et l'intention des principaux traités historiques conclus entre les Premières Nations et les gouvernements coloniaux et fédéral au Canada (*p. ex., chaîne d'alliance, ceinture wampum et traité « du bol à une cuillère », traité d'Halifax de 1752, traité de paix et d'amitié de 1760,*



*traité du Niagara, traités Robinson-Supérieur et Robinson-Huron de 1850, traités numérotés*), ainsi que les processus qui ont mené à leur signature.

**Pistes de réflexion :** Quelle était l'intention générale des Premières Nations lorsqu'elles ont conclu ces traités historiques avec le gouvernement colonial ou fédéral de l'époque? Cette intention s'écartait-elle de celle des gouvernements avec lesquels elles ont négocié? Comment les comptes rendus des négociations menant à la conclusion des traités historiques étaient-ils enregistrés? Parmi ces traités, lesquels étaient des ententes verbales? De quelle manière la version écrite d'un traité pouvait-elle s'écarter de l'entente verbale qui avait été conclue? Quelles étaient les parties prenantes dans la négociation des traités numérotés? Quelle était l'intention générale du Dominion du Canada lorsqu'il a conclu les traités numérotés avec les Premières Nations? Quelles sont les principales différences entre les traités historiques (p. ex., entre les traités de paix et d'amitié conclus entre 1725 et 1779 et les traités numérotés conclus entre 1871 et 1921) sur le plan de leur esprit et de leur intention? Comment pourrais-tu expliquer ces différences? Quels sont les traités numérotés qui ont inclus les Métis?

- B1.3** expliquer la teneur et la portée juridiques et culturelles des principaux traités historiques conclus entre les Premières Nations, les Métis et les gouvernements coloniaux et fédéral (p. ex., limites légales que ces traités ont imposées aux Premières Nations et aux gouvernements coloniaux et fédéral; différences de perspectives des Premières Nations et des Européens sur la notion de propriété et leurs répercussions sur la négociation et l'application des traités; différences entre les traités plus anciens et plus récents quant à leur incidence sur la vie des Premières Nations).

**Pistes de réflexion :** Quelles sont les raisons pour lesquelles les Premières Nations et les gouvernements coloniaux et fédéral pourraient avoir une perspective différente sur la teneur et la portée d'un traité? Quelle est l'incidence des opinions divergentes concernant l'utilisation des terres sur l'application des traités? À quels droits les Premières Nations ont-elles renoncé en vertu des traités numérotés? Quels droits ont-elles conservés? Quels ont été les effets des restrictions de leurs droits sur leurs modes de vie traditionnels? Quel a été l'impact de l'exclusion des Métis de la majorité des traités? Pourquoi les Inuits n'ont-ils pas signé de traités historiques? Est-ce que cela a eu une incidence sur leur culture et leur histoire?

## **C. Soutien et obstacles aux droits des autochtones**

### **C1. Droits des Autochtones**

**C1.2** décrire des circonstances dans lesquelles des individus ou des groupes autochtones au Canada ont vu leurs droits et libertés menacés ou limités depuis les années 1980 (*p. ex., en étant considérés comme « Indiens inscrits » ou en perdant ce statut, en perdant des droits issus de traités, en ne pouvant faire reconnaître des droits de chasse ou de pêche en raison de pratiques néfastes pour l'environnement, en se voyant refuser des exonérations fiscales pour des biens et services*) et l'incidence de ces menaces et limitations sur les droits et libertés des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

**Pistes de réflexion :** À ton avis, pourquoi les cartes sécurisées de « statut d'Indien » que le gouvernement délivre aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits font-elles l'objet d'un examen attentif à la frontière entre le Canada et les États-Unis? Quelle est l'importance juridique d'un tel examen? En quoi les droits des Premières Nations issus du traité de Jay (1794) sont-ils aujourd'hui menacés ou limités en raison des enjeux internationaux actuels sur le plan de l'immigration et de la sécurité? Quelle est l'incidence des limitations imposées à l'usage traditionnel des terres sur la vie des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits? Quelle est la différence entre une carte de citoyenneté de la Nation Métisse de l'Ontario et un certificat de « statut d'Indien »? Pourquoi les Inuits du Nunavut ont-ils dû renoncer à leurs droits autochtones pour devenir les bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut?

**C1.3** expliquer comment les tribunaux interprètent les droits issus de traités historiques depuis les années 1980, en se reportant à certains arrêts importants (*p. ex., Moosehunter c. La Reine [1981], R. c. Badger [1996], R. c. Marshall [1999], Première nation crie Mikisew c. Canada [Ministre du Patrimoine canadien] [2005], Première Nation de Grassy Narrows c. Ontario [Ressources naturelles] [2014]*).

**Pistes de réflexion :** Sous quel angle la Cour suprême du Canada a-t-elle abordé les droits issus des traités dans l'arrêt Badger? Quelles sont les conséquences de ce jugement sur l'interprétation des traités historiques? Quelle est l'importance juridique des décisions des tribunaux qui ont constaté que des droits issus de traités avaient été enfreints? Quelles sont les ressemblances et les différences principales entre

l'affaire Van der Peet et l'affaire Powley pour ce qui est des droits des Métis?

- C1.4** évaluer différentes actions ou mesures prises par les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada en vue de protéger leurs droits depuis les années 1980 (*p. ex., plaintes à l'ombudsman ou aux Nations Unies [ONU]; poursuites devant les tribunaux judiciaires ou administratifs; témoignages lors d'enquêtes, devant des commissions ou des comités d'audition; pétitions; votes d'appui ou de contestation; groupes de pression; campagnes dans les médias*).

**Pistes de réflexion :** Quel rôle ont joué l'Assemblée des Premières Nations (APN) et l'Inuit Tapirisat du Canada dans l'inscription des droits des Autochtones dans la Loi constitutionnelle de 1982? Pour quelles raisons James Matthew Simon s'est-il retrouvé devant les tribunaux de la Nouvelle-Écosse? Pourquoi a-t-il fait appel à la Cour suprême du Canada pour faire reconnaître et protéger ses droits issus de traités?

## **C2. Droits constitutionnels et droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés**

- C2.1** évaluer l'importance de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, notamment sa capacité juridique à garantir les droits des Autochtones et à répondre aux besoins de divers peuples ou groupes des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

**Pistes de réflexion :** Quelle est la signification pour les Autochtones de l'inscription, dans la Constitution canadienne, de leurs droits ancestraux ou issus de traités? Selon toi, la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît-elle les Premières Nations, les Métis et les Inuits de manière égalitaire? Pourquoi? Quelles différences fondamentales existe-t-il? Le paragraphe 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982 stipule : « Les droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés. » Quelle pourrait être l'incidence de cette disposition sur les droits des générations futures des Premières Nations, des Métis et des Inuits? De quels moyens disposent les Métis pour porter plainte quand leurs droits relatifs à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 sont enfreints?

## **C3. Lois et politiques**

- C3.1** analyser les différences entre les traités historiques et les accords de règlement de revendications territoriales, en considérant l'esprit et

l'intention de ces traités et accords et le processus qui a mené à leur conclusion (*p. ex., différences entre les traités numérotés et la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'Accord définitif Nisga'a ou l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*), et en examinant leur incidence sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada.

**Pistes de réflexion :** Quel est le rôle du gouvernement fédéral dans le processus des traités avec les peuples autochtones de nos jours? Quelle a été l'évolution de ce rôle au fil des ans? De quelle manière une revendication territoriale serait-elle effectuée et négociée de nos jours? En quoi ces processus s'écarteraient-ils de ceux qui étaient suivis pour les traités historiques? Quelle a été l'incidence de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut sur les Inuits et leur gouvernance?

#### **D. Autodétermination, souveraineté et autonomie gouvernementale**

##### **D1. Terre, territoires et autodétermination**

**D1.3** analyser divers types de différends passés et actuels entre les Premières Nations, les Métis et les Inuits et les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux au Canada, relatifs aux terres et aux territoires (*p. ex., violations de traités, limites territoriales, accès aux ressources, barrières commerciales*), ainsi que des moyens employés pour tenter de les résoudre (*p. ex., manifestation pacifique, affrontement armé, barrage, médiation, arbitrage, lobbying, négociation, sanction, contestation judiciaire*).

## **Sciences, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année (2008)**

### **Sciences, 9<sup>e</sup> année, cours théorique (SNC1D)**

#### **B. Biologie - durabilité des écosystèmes**

##### **B3. Rapprochement entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement**

**B3.2** évaluer une initiative canadienne ayant pour but d'assurer un développement durable (*p. ex., Programme d'indicateurs du développement durable, principes du développement durable selon le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, Charte des droits environnementaux, Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*).

**Questions pour alimenter la discussion :** [...] En quoi consiste le droit de pêche ancestral des peuples autochtones?

### **C. Chimie - atomes, éléments et composés**

#### **C3. Rapprochement entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement**

**C3.1** évaluer des effets économiques, sociaux et environnementaux de l'extraction, de l'utilisation ou du recyclage d'éléments ou de composés (*p. ex., mesures prises par l'industrie; création d'emplois au sein des communautés autochtones du Canada*).

## **Sciences, 9<sup>e</sup> année, cours appliqué (SNC1P)**

### **C. Chimie - exploration de la matière**

#### **C3. Rapprochement entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement**

**C3.2** expliquer des effets économiques, sociaux et environnementaux de l'extraction, de l'utilisation ou du recyclage d'éléments ou de composés (*p. ex., le phosphore utilisé dans les engrais chimiques entraîne un développement excessif des algues; le recyclage de l'aluminium permet de préserver les réserves de bauxite [minerai dont il provient], d'économiser l'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre*).

## **Sciences, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année (2008)**

### **Sciences de l'environnement, 11<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/ précollégial (SVN3M)**

#### **D. Agriculture et foresterie durable**

##### **D1. Compréhension et interprétation des concepts**

**D1.2** définir l'aménagement forestier durable et décrire des critères de gestion durable des forêts (*p. ex., [...] droits et participation des peuples autochtones*).

**D3. Rapprochement entre la culture scientifique et technologique et l'environnement**

**D3.2** rechercher des pratiques traditionnelles et des développements réalisés dans le domaine de l'agriculture et de la foresterie autochtones (*p. ex., les autochtones possèdent une tradition de culture du maïs, des haricots et de la courge; en 2000, une coopérative agricole autochtone – First Nations AgriGroup – est fondée en Ontario*).

**Questions pour alimenter la discussion** : Qu'est-ce que la foresterie autochtone? En quoi consiste le Programme forestier des Premières Nations (PFPN)? Comment le Jardin des Premières Nations du Jardin botanique de Montréal contribue-t-il à la diffusion du savoir écologique traditionnel des peuples autochtones? Quelles techniques agricoles les agriculteurs autochtones utilisent-ils? Pourquoi la création de réserves a-t-elle favorisé la promotion de l'agriculture chez les peuples autochtones?

## **Sciences humaines et sociales, de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année (2013)**

### **Équité, diversité et justice sociale, 11<sup>e</sup> année, cours préemploi (HSE3E)**

**C. Enjeux liés à l'équité et à la justice sociale et revendication sociale**

**C2. Équité et justice sociale au Canada**

**C2.2** décrire le comportement historique et contemporain du Canada à l'égard des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits et l'action politique des Autochtones lors de leurs revendications pour la reconnaissance de leurs droits ancestraux dans des traités.

### **Équité et justice sociale : de la théorie à la pratique, 12<sup>e</sup> année, cours préuniversitaire/précollégial (HSE4M)**

**C. Enjeux liés à l'équité et à la justice sociale**

**C1. Analyse historique et contemporaine d'enjeux**

**C1.2** analyser diverses questions contemporaines mettant en jeu l'équité, la justice sociale et les droits de la personne au Canada (*p. ex., profilage ethnique, marginalisation des élèves provenant de groupes ethnoculturels minoritaires dans les systèmes d'éducation, revendication territoriale des Autochtones*).